

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	13 (1942)
Heft:	3
Artikel:	Réflexions d'un président de bourgeoisie
Autor:	Flotron, P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-825470

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

TREIZIÈME ANNÉE

N° 3

JUIN 1942

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 6 à 8 fois par an

Président de l'A.D.I.J.:
M. F. REUSSER, Moutier
Tél. 9 40 07

Secrétaire de l'A.D.I.J. et
Administr. du Bulletin:
M. R. STEINER, Delémont
Tél. 2 45 83

Caissier de l'A.D.I.J.:
M. H. FARRON, Delémont
Tél. 2 16 57

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel:** fr. 4.—, le numéro : 75 ct. — **Publicité:** S'adresser au Secrétariat de l'A.D.I.J. à Delémont. **Editeur :** Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

S O M M A I R E :

Réflexions d'un président de bourgeoisie. — Les nouveaux produits de la forêt.

Réflexions d'un président de bourgeoisie

Il peut paraître prétentieux de publier, sous ce titre, dans un périodique d'intérêt général, des idées qui sont toutes subjectives et qui ne rencontreront peut-être pas d'écho dans des milieux étendus. Pourtant, depuis la guerre, les propriétaires de forêts, donc aussi toutes les bourgeoisies, passent au premier plan et tiennent entre leurs mains une bonne partie des leviers de commande de notre économie nationale. Il en fut autrefois déjà ainsi, avant que la folie du machinisme ne prenne le dessus.

La vie n'est qu'un spendide et perpétuel recommencement. La mort même fait partie intégrante de la vie et n'est que le passage à une vie nouvelle et meilleure. Nous vivons du passé, de ce bon vieux temps si envié, si décrié aussi. Il convient de nous en souvenir. Ceux qui ont œuvré avant nous ont travaillé ; ils nous ont passé, au dernier relais, un flambeau bien allumé qu'ils portaient très haut. Les sillons tracés nous indiquent nettement la voie, le chemin à suivre.

C'est ce qui réconforte les vieux bourgeois jurassiens. La gérance de leurs biens s'est toujours faite d'une manière prudente et sage. Ils ont été les conservateurs des époques révolues. La génération actuelle est heureuse de retirer les fruits de cette prudente sagesse.

En général, dans le Jura, les biens bourgeois ont été administrés avec amour, avec le souci de la durée.

C'est grâce à ces mesures que nos forêts ont été protégées, que nos pâturages sont devenus les meilleurs de Suisse, que nos finances étaient en bon état quand sont venues les guerres, le chômage, les crises industrielles. L'appui financier que les corporations bourgeois ont pu donner à ce moment-là à la collectivité, quoique méconnu, a été d'une importance capitale.

Dans les sociétés comme dans les communes, une saine tradition veut qu'au moins une fois par année, les organes dirigeants fassent le point et présentent à leurs administrés un rapport sur la gestion des affaires. C'est donc une sorte de rapport, mais portant sur une période très longue, que nous allons vous donner ci-après. Faisant appel à nos souvenirs et à nos comptes depuis quelques décades, nous pourrons vous donner une idée des problèmes financiers qui se sont posés à nos communes bourgeois ainsi que les questions forestières et autres qui se présentent tout au long d'une période administrative.

Questions forestières.

« Crois m'en : tu trouveras plus aux forêts qu'aux livres. Les arbres et les rochers t'enseigneront des choses que ne t'apprendront point les maîtres. » *St-Bernard.*

« Tout est donc grand dans la forêt puisque tout est silence. » *Nesmy.*

« La forêt, c'est la collectivité immense où la vie besogne sans bruit, où un travail gigantesque s'accomplit et se poursuit sans trépidations, sans fracas et sans poussière, où de magnifiques choses visibles sortent de menues choses invisibles. » *Bolley.*

« La forêt, c'est la retraite discrète et paisible où toute plainte se calme, où toute joie devient plus intime, où la méditation naît comme la source surgit, où la souffrance s'apaise, où la mort est constamment absorbée par la vie. » *Bolley.*

Tout promeneur solitaire perdu dans nos vastes forêts jurassiennes fait de telles réflexions. A plus forte raison assaillent-elles un administrateur soucieux du développement des propriétés qui lui sont confiées.

Aussi les idées affluent-elles ? Faisons un choix et soumettons à nos lecteurs ce qui vaut la peine d'être discuté.

Les forêts sont sous la dépendance de deux administrateurs dont les idées concordent le plus souvent mais dont les intérêts peuvent être opposés : le propriétaire et l'inspecteur forestier. Le premier comme le second ont intérêt à ce que la forêt, par un traitement bien compris, rapporte le plus possible. Si le premier ne voit que son intérêt immédiat, il exige que sa forêt lui procure des bénéfices. S'il a longue vue, il se rencontre avec l'inspecteur qui cherche à développer la forêt et la prépare pour l'avenir. La profession d'ingénieur forestier est la plus belle qui soit ; mais rares sont les inspecteurs qui peuvent jouir du résultat de leurs efforts.

Les ingénieurs forestiers sortent de l'Ecole polytechnique fédérale. Ils ont donc une préparation à leurs tâches, variées et multiples, qui est en tous points remarquable. Non seulement, leur technique est bonne, mais le contact avec la nature leur forge un caractère bien trempé.

Un personnel nombreux dépend à la fois du propriétaire et de l'inspecteur forestier et cette double dépendance n'est pas sans provoquer quelques soucis : nous voulons parler du garde-forestier et des bûcherons.

C'est à ces personnages que la forêt doit ou sa beauté ou sa misère. C'est par eux qu'elle peut gagner ou perdre sa valeur esthétique et financière. Aussi la préparation à cette tâche mérite-t-elle un instant d'attention.

En quelques dizaines de minutes on abat un arbre de belle taille. Il faut un siècle pour le remplacer. Nous sommes en face du critère de la forêt !

Nos gardes et nos bûcherons ont-ils dès lors une préparation suffisante pour accomplir leur délicate vocation et pour procurer la matière première la plus indispensable qui soit et respecter la beauté des lieux ? Nous répondons sans hésiter : non.

Un garde-forestier, de qui dépendent tant d'améliorations, tant d'embellissements, tant de valeurs spirituelles et marchandes, est formé en quelques semaines. La technique forestière n'est pas compliquée. Il y a tout de même à savoir diriger semis et plantations, marquer et opérer un premier et deuxième sarclage, surveiller la construction de chemins, conseiller les bûcherons dans l'élagage, l'ébranchage, le façonnage des bois, dans le choix des emplacements de dépôts, diriger les voiturages, il faut connaître les lois forestières et savoir dresser procès-verbal. Un manœuvre met quelques mois pour apprendre à limer plat. Comment nos gardes pourraient-ils assimiler tant de matières dans les quelques semaines que durent les cours d'instruction ?

Mais il y a plus que la technique à apprendre. Un garde sérieux doit avoir l'amour de la nature. Il doit savoir défendre son triage contre les déprédations des insectes, des champignons, des hommes. Il doit avoir présent à son intelligence l'embellissement constant de sa forêt. Il la parcourra avec une hache, avec une bêche, afin de pouvoir couper une tige gourmande, une dorge sur un jeune sapin, dégager un semis d'épicéa, ouvrir une rigole, etc.

Tout cela peut s'enseigner mais rien ne remplacera la vocation naturelle. Un apprentissage long et bien compris doit couronner cette prédisposition. Les pouvoirs publics ont là une tâche urgente.

Quant aux bûcherons, la situation est encore plus alarmante. Chacun s'intitule bûcheron s'il sait manier la scie ou la hache. Tous nos paysans à la morte saison, tous les chômeurs des villes lors des crises s'arrangent pour travailler en forêt. Mais le bûcheronnage est un métier, le plus beau qui soit au monde, mais

c'est un métier qui demande un apprentissage des plus sérieux. S'il est relativement facile d'abattre un arbre, il est plus malaisé de diriger sa chute, de ménager la revenue. Il faut une technique pour ébrancher sur pied, il faut un tour de main pour dévaler une bille, manier des tiges de quelques m³. Il faut surtout faire rendre son outillage au maximum. Beaucoup trop de nos soi-disant bûcherons ne connaissent pas la valeur d'une scie, d'une hache. L'Office forestier central suisse à Soleure a procédé à une étude approfondie sur le rendement de l'outillage des bûcherons. Les résultats, pour des profanes, sont tout simplement renversants.

Ne pourrait-on, dès lors, créer des cours sérieux pour apprentis-bûcherons ? Nous le répétons, la forêt et toutes ses richesses sont à la merci d'une équipe de bûcherons. Celle-ci peut détruire irrémédiablement, elle peut aussi, si elle connaît son métier et son devoir, créer de la beauté. Et c'est le merveilleux de cette profession, tout humble qu'elle soit, de participer au maintien et à l'enrichissement de notre patrimoine.

La forêt demande des soins. Les bourgeois ne s'enrichissent pas en dormant, comme on l'affirmait trop souvent. Il faut traiter la forêt, il faut la cultiver comme son champ, comme son jardin. Il faut aider la nature pour lui faire rendre son maximum. On peut le faire en semant, en plantant, en sarclant, comme pour une culture maraîchère. Le choix des plants est important autant que leur sélection. De nouvelles espèces peuvent et doivent être introduites si leur acclimatation est possible, si leur croissance est rapide, si leurs qualités les désignent à notre attention. On a ainsi introduit les Pins Weymuth qui ne réussissent bien qu'en peuplement mélangé. On a acclimaté les Douglas qui ont un accroissement remarquable. On doit répandre davantage les peupliers et surtout les mélèzes recherchés par l'industrie. Evitons toutefois les plantations d'une seule essence (peuplement pur). Le mélange des espèces présente des avantages énormes. L'industrie doit guider le forestier mais celui-ci doit prévoir des décades à l'avance les demandes futures du commerce car le matériel sur pied ne s'improvise pas comme les produits d'une usine. La nature ne le produit que lentement.

Un problème délicat concernant l'exploitation s'impose en ce moment à nos communes. Par décision des autorités supérieures, il a été imposé aux propriétaires de forêts l'obligation de couper une quotité double de la quotité normale prévue au Plan d'aménagement. Survenant après une année 1940-41 de surexploitation et précédant une année 1942-43 qui ne sera pas moins destructrice, l'année courante sera néfaste pour la forêt jurassienne en particulier. Sans doute, aucune bourgeoisie ne refusera d'accomplir ce devoir patriotique et d'intérêt général, mais il faudra de nombreuses décades pour reconstituer le matériel ainsi abattu. Trois ans d'exploitation forestière à cette cadence et nos forêts seront perdues pour longtemps. Le climat s'en ressentira, des glissements de terrains se produiront, la beauté de nos vieilles forêts

rauraques sera anéantie. Les forêts non-protectrices du Plateau sont-elles mises à mal au même degré que les nôtres, dont le rôle est pourtant si essentiel ?

Questions financières.

Si la forêt est pour le Conseil de bourgeoisie l'objet de ses principales préoccupations, c'est qu'elle doit fournir les ressources pour les devoirs et les tâches qui se présentent tout au long de l'année : constructions de chemins, entretien des immeubles, payement des intérêts, subventions diverses, fonds des pauvres, etc. La caisse bourgeoise est sans cesse mise à rude épreuve. Sans nous apitoyer sur son sort, nous devons reconnaître qu'il est pourtant intéressant de voir de plus près et ses recettes et ses dépenses. Il y eut d'excellentes années, celles de la fin de la grande guerre, mais il y eut des années creuses, celles qui suivirent, années pendant lesquelles les caisses bourgeoises n'étaient guère alimentées et au cours desquelles il fallut faire un effort immense pour créer des occasions de travail et venir en aide aux communes municipales.

En temps normal, chaque m^3 de bois exploité est grevé de charges permanentes et irréductibles qui font qu'au-dessous d'un certain prix de vente la commune ne réalise aucun bénéfice. Beaucoup de lecteurs seront étonnés si nous leur disons que durant des années, les caisses forestières de la majorité des corporations bourgeoises bouclaient par des déficits d'exercice.

Prenons un exemple authentique : La commune X dispose d'une quotité autorisée de 1200 m^3 . Elle a des propriétés estimées au cadastre fr. 900.000, mais elle a contracté des dettes durant les crises récentes pour fr. 350.000 (ce qui a été fréquent dans le Jura Sud tout particulièrement). Elle paye des impôts communaux et d'Etat pour environ fr. 9000, une rente à la municipalité de fr. 3000, une indemnité pour le chauffage des écoles de fr. 4000. Elle doit pour la paroisse, la préfecture et les pompiers, etc., environ fr. 350. Elle accorde à son garde-forestier un salaire annuel de fr. 3500 plus une allocation de renchérissement de 10-15 % soit 3700 environ. Son administration : traitements, débours lui revient à fr. 2500, l'entretien de ses chemins à fr. 1000. Le salaire des bûcherons chargés de l'exploitation de ces 1200 m^3 à fr. 7 le m^3 donne fr. 8400, enfin l'assurance accident obligatoire du garde, des bûcherons, des ouvriers : 75 % égale environ fr. 1000. Total de ces dépenses obligatoires ou conventionnelles fr. 32.950.

Cette somme dans laquelle ne figure aucun faux frais quelconque est sans réduction possible. Elle grève donc chaque m^3 de fr. 32.950 : 1200 = fr. 27.45.

Donc toute vente du m^3 de bois inférieure à ce chiffre, non seulement, ne laisse aucun bénéfice, mais ne donne aucune marge pour les dons, les subventions, les participations aux dépenses d'hospice, etc.

En 1919, l'Etat a fait augmenter arbitrairement les estimations cadastrales, ce qui a provoqué une aggravation des charges fiscales. Les compagnies d'assurance privées se faisaient concurrence et les taux étaient maintenus très bas. La Caisse nationale suisse a actuellement le monopole et les primes ont passé dans la commune X sus-mentionnée de fr. 200 à environ fr. 1000. Il est juste de relever que les salaires ont augmenté et que le façonnage du stère qui se payait 3-4 fr. en 1915 est rémunéré actuellement par 7-9 francs.

Un fait, tout à l'honneur des Conseils bourgeois : les frais d'administration sont restés sensiblement les mêmes depuis plus de 20 ans.

Avec les coupes supplémentaires de 1941-42 et années à venir, les receveurs bourgeois encaissent des sommes extraordinaire qui dépassent le cadre d'une année normale. L'Etat et la Confédération ont prévu le cas et ont prescrit que les excédents de recettes provenant des coupes supplémentaires devaient être versés aux fonds de réserve forestiers. Il n'est donc pas possible de dépenser cet argent, encore moins de se le répartir. D'autre part, on peut se demander s'il ne serait pas plus avantageux d'amortir les dettes et de payer ainsi un intérêt moins élevé. Le canton de Berne a heureusement pensé à cette solution et, sur simple demande timbrée adressée au Conseil-exécutif, celui-ci autorise les communes à réduire les emprunts. Cette mesure est sage et bien accueillie des administrateurs communaux.

Une attention toute spéciale est à accorder aux actes de classification des biens communaux. Ces actes, vieux de près d'un siècle, sont désuets et ne répondent plus à la situation actuelle. Mais ils sont conclus à perpétuité et certains Conseils municipaux se retranchent derrière cette clause pour s'opposer à toute modification. Y a-t-il des conventions éternelles ? Une revision, en tout cas une mise au point de ces actes, s'imposera dès la fin du conflit actuel.

Pâturages.

Les pâturages boisés jurassiens sont les plus beaux de Suisse. Ils ont un charme, une beauté qu'on ne rencontre pas ailleurs. Ils ont un herbage qui les fait rechercher de très loin. Depuis un temps immémorial les paysans du Plateau ont mis leur jeune bétail en estivage sur nos pâturages. Le calcaire, l'air des sapins, la qualité de la nourriture fleurée font que nos sommets sont recherchés. Les colonies de vacances animales ont été créées longtemps avant que l'on songe à faire profiter des avantages de la montagne les petits des hommes.

La montée à l'alpage donne lieu, par place, à certaines cérémonies, certains rites, en tous cas à d'aimables réjouissances que recherchent les folkloristes.

Beaucoup des communes bourgeois possèdent ainsi des pâturages de montagne auxquels elles vouent un intérêt tout spé-

cial. Elles les entretiennent, les soignent, les développent sous la bienfaisante impulsion de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon et celle des inspecteurs fédéraux. La plupart de ces pâturages estivant, outre les génisses, un certain nombre de poulains, la Confédération s'intéresse à eux et subventionne l'élevage de ces derniers, moyennant certaines conditions.

Les droits d'estivage rapportent aux caisses communales des sommes relativement importantes. Pour peu que cet argent soit, au moins partiellement, employé à l'amélioration du pâturage, à son reboisement, à l'engraissement, à l'adduction d'eau potable, à l'entretien des loges, les domaines de montagnes sont d'un rendement qui dépasse celui des forêts.

Il n'est pas là qu'une question financière. Le développement de l'élevage du cheval qui prend, du fait des événements, une importance capitale mérite une attention spéciale. Les syndicats de régions fort éloignées demandent, chaque année davantage, la possibilité d'estiver leurs poulains sur nos magnifiques pâturages. Le pays a besoin de chevaux et il en aura toujours besoin. Augmentons le nombre des pâturages propres à cet élevage. Il n'y aura pas concurrence. Une association des propriétaires de pâturages du Jura bernois les groupe d'ailleurs presque et défend leurs intérêts.

Fonds des pauvres.

Plusieurs bourgeoisies ont remis leur fonds des pauvres, dit «Fonds d'hospice», aux communes municipales. Elles en avaient le droit. Elles n'ont pas chargé de ce fait les municipalités vu qu'en leur remettant l'entretien des pauvres bourgeois, elles donnaient les biens, souvent considérables, de ces fondations et permettaient la subvention par l'Etat de la totalité de ces nouveaux secours. Ce transfert n'a pas fait de dupes.

On peut se demander alors, si, de ce fait, les bourgeoisies qui ont opéré ce transfert n'ont pas perdu un peu de leur raison d'être.

C'est un honneur de pouvoir faire face à ses obligations. C'est un honneur de pouvoir assister ses pauvres sans l'aide de la collectivité. Sans doute, les sommes à disposition des Fonds d'hospice sont limitées. Elles dépendent du marché de l'argent et les appels aux caisses générales sont fréquents et massifs. Certaines communes doivent participer par fr. 5000 voire fr. 10.000 aux dépenses d'entretien des pauvres, ces prélèvements réduisent les bénéfices éventuels. C'est une épreuve douloureuse, mais non mortelle.

Conclusions.

Les communes bourgeoisies sont garanties par l'art. 68 de la Constitution cantonale et celle-ci est garantie à son tour par la Constitution fédérale. Elles sont donc des organismes de la communauté helvétique. Comme telles, elles ont un rôle à jouer et

un rôle important. Elles ont la libre administration de leurs biens et elles les administrent en règle générale avec sagesse et bonheur. La gérance des forêts et des pâturages est faite, de l'avis de personnes compétentes, à la manière des vieux propriétaires qui ont la vénération de leurs biens et qui tiennent à leur perfection.

Si quelques communiers retirent encore de maigres « gaubes », il faut comprendre leurs administrateurs qui, logiquement et avec psychologie croient que la générosité des citoyens est fonction de ces quelques bûches de bois octroyées gratuitement.

En effet, les bourgeois doivent continuer à être généreuses. Elles doivent venir en aide aux communes municipales, elles doivent subventionner les œuvres de bienfaisance et d'utilité publique. Elles ont un rôle plus grand, plus noble, celui de maintenir intact les biens fonciers acquis de leurs pères. Bourgeois, gardez vos propriétés collectives, ne les morcelez pas, ne les aliénez pas ! Le peuple souverain doit rester le maître de ses forêts et de ses pâturages. Ces biens collectifs seront plus facilement sauvegardés et leur valeur développée pour le plus grand bien de notre patrie jurassienne.

P. FLOTRON.

Les nouveaux produits de la forêt

« Il n'y a rien de nouveau sous le soleil » a déjà proclamé l'Ecclésiaste, et il faut bien en convenir. Le charbon de bois est connu depuis des millénaires. Le bois, chauffant une machine à vapeur, a depuis longtemps actionné des véhicules. La récolte de l'écorce est pratiquée depuis des temps immémoriaux. Et même cette économie de guerre, dont le mot rend un son neuf, est chose aussi vieille que l'homme ; on l'appelait plus simplement pénurie, disette, famine.

Dans cette économie de guerre, la forêt a pris brusquement une importance considérable comme source de matières premières. Ces vieux produits, qu'elle était toujours disposée à fournir, sont tout à coup remis en honneur et c'est de ceux qui intéressent plus particulièrement le Jura que nous allons parler rapidement.

Le charbon de bois.

A tout seigneur, tout honneur ! L'un des plus vieux produits de l'industrie de transformation humaine, peut-être le plus vieux, mérite bien de figurer en tête de notre liste. Son origine se perd dans la nuit des temps. Le premier de nos ancêtres qui fit du feu et retrouva sous la cendre des morceaux de bois non consumés, l'avait découvert. Mais combien de temps s'écoula-t-il encore jusqu'à ce qu'on connut son pouvoir calorifique intense